

## **SUR RDV UNIQUEMENT**

### **PIECES À FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE C.N.I**

**La présence du demandeur (adulte et enfant) est requise au moment du dépôt de la demande et lors de la remise du titre.**

**Les mineurs doivent être présents et accompagnés de leur représentant légal.**  
**(Tous les documents demandés doivent être fournis en original)**

#### **1<sup>ère</sup> DEMANDE /RENOUVELLEMENT:**

- 1 photo récente (- d'1 mois) aux nouvelles normes sur fond de couleur claire (Bleu clair ou gris clair) **le blanc est interdit.**
- Copie intégrale de l'acte de naissance - de 3 mois **en original** délivrée par la mairie du lieu de naissance (**carte périmée depuis + 5ans**)
  - Livret de Famille.
  - Justificatif de domicile de - de 1 an **en original** (**Facture** EDF, Téléphone, EAU). **Pour les personnes hébergées, fournir en plus du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur en original.**
- Pour les enfants mineurs fournir la carte nationale d'identité **en original** en cours de validité du parent accompagnant.
- Enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir le **jugement de divorce**. **En cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile de l'autre parent + CNI**
- Justificatif de nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger (certificat de nationalité française, décret de naturalisation en original)
- Fournir l'ancienne carte nationale d'identité

#### **DUPLICATA SUITE A UNE PERTE OU UN VOL:**

- 1 photo récente - d'1 mois aux nouvelles normes sur fond de couleur claire (Bleu clair ou gris clair) **le blanc est interdit.**
- Livret de famille + Copie intégrale de l'acte de naissance **en original** délivrée par la mairie du lieu de naissance datant de - de 3 mois
- Justificatif de domicile de - de 1 an **en original** (**Facture** EDF, Téléphone, EAU). **Pour les personnes hébergées, merci de fournir en plus du justificatif de domicile, une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur.**
- En cas de perte, déclaration établie par la mairie, en cas de vol, déclaration enregistrée auprès de la gendarmerie.
- 25 euros** en timbres fiscaux.
- Pour les enfants mineurs fournir **en original** la carte nationale d'identité en cours de validité du parent accompagnant.
- Enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir le **jugement de divorce**. **En cas de garde alternée, justificatif de domicile de l'autre parent + CNI.**

Pré-demande en ligne : **predemande-cni.ants.gouv.fr**

**+ Impression de la pré-demande obligatoire**

- Dans le cas où la personne présente un handicap à l'une des 2 mains (amputation d'un ou plusieurs doigts, arthrose sévère, phalange manquante), celle-ci devra obligatoirement se munir d'un certificat médical précisant le handicap.**